



# ALPE

## Association de langues pour enfants

### Cours d'anglais pour enfants

#### *Règlement de l'école*

1. Les cours sont ouverts à tous les enfants en âge scolaire (même les enfants allant au cycle).  
Pour les élèves nouvellement inscrits, un des parents ou le représentant légal devra remplir la **fiche d'inscription, accompagnée de son règlement, et la signer**. Celle-ci devra être renvoyée au plus tôt, faute de quoi, l'élève ne pourra être accepté(e).
2. **L'année scolaire est répartie sur 30 semaines**. Chaque enfant est inscrit pour l'année scolaire entière et l'écolage est dû pour toute cette période. Dans la règle, aucun remboursement n'est effectué. Cependant, pour des cas de force majeure, une demande peut être effectuée, par écrit, pour un minimum d'un mois. Aucun remboursement ne sera accordé pour une absence – justifiée ou non – inférieure à 4 leçons.
3. Durant les vacances scolaires et jours fériés, les cours n'ont pas lieu et ne sont donc pas remplaçables.
4. En cas d'absence du professeur pour maladie ou accident, aucune indemnité n'est due dans ce cas. Par contre, une date de remplacement sera proposée dans la mesure du possible.
5. Les parents se conformeront aux règles d'ordre, de sécurité et de propreté que les directeurs locaux ou les professeurs ont établies. Les animatrices ne peuvent être tenues responsables de la surveillance des enfants en dehors de leur cours et de leur salle de classe. Pour des raisons de sécurité et afin d'optimiser l'apprentissage des enfants, il n'est pas permis aux parents de participer à une leçon.
6. Renvoi : l'ALPE se réserve le droit de renvoyer un(e) élève pour :  
. indiscipline répétée, impolitesse envers l'animatrice ou les autres élèves, fautes graves,  
. non paiement de l'écolage et non respect des règles des locaux scolaires.  
L'écolage ne sera pas remboursé si un enfant est exclu pour les raisons ci-dessus mentionnées.
7. Tout rappel concernant l'écolage engendrera des frais supplémentaires.
8. L'élève doit posséder une **assurance personnelle** contre les risques en matière d'accidents et de responsabilité civile. En cas de non respect de cette clause, l'Association de langues pour enfants sera déchargée de toute responsabilité.
9. La signature du formulaire d'inscription ou le paiement du premier versement indiquera votre acceptation du règlement.
10. Pour les cours particuliers ou privés uniquement : un préavis de 24 heures est exigé pour que la leçon ne soit pas facturée.

#### **PRIX : Tarifs et paiement des cotisations de l'année scolaire :**

- 1<sup>er</sup> trimestre de participation (matériel incl.) : Fr. 260.- (octobre – décembre + mat)
- 2<sup>ème</sup> trimestre scolaire : Fr. 190.- (janvier – mars)
- 3<sup>ème</sup> trimestre scolaire : Fr. 190.- (avril – juin)
- Frais de dossier administratif (pour nouveaux élèves uniquement) : Fr. 50.- payables au premier versement.
- Pour les années suivantes, le matériel payable au 1<sup>er</sup> trimestre, est de : Fr. 70.- de base
- Cours privés sur demande

**NB :** **L'enfant devra se présenter au premier cours muni d'une photocopie du récépissé de paiement pour qu'il puisse être accepté.**

#### **FOURNITURES : Les livres scolaires seront fournis par l'école.**

Un cahier format A4 et des crayons de couleur seront fournis par les parents.

Du petit matériel supplémentaire pourra être également demandé par le professeur.

### **ALPE - Association de langues pour enfants.**

12, Chemin de la Faverge - 1295 - MIES VD - Tél : 022 755 21 11/022 755 46 36 – Fax 022 755 46 61

Email : [association.alpe@bluewin.ch](mailto:association.alpe@bluewin.ch)

[www.alpe-langues.com](http://www.alpe-langues.com)